



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 116-01-2005(17-1) ACCORDANT UNE RÉMUNÉRATION AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Veillez prendre avis que le 19 janvier 2017 lors de la tenue d'une séance spéciale, le conseil de la Municipalité de Frelighsburg a adopté par résolution le règlement 116-01-2005(17-1);

Le règlement 116-01-2005(17-1) a pour objet de modifier le règlement 116-01-2005(16-1) aux fins de couvrir la rémunération du maire et des membres du conseil pour l'exercice financier 2017 ;

Une copie du règlement est disponible pour consultation au 2, place de l'Hôtel de Ville, à Frelighsburg, et copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

DONNÉ À FRELIGHSBURG CE VINGTIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER
DEUX MILLE DIX-SEPT



Anne Pouleur
Directrice générale
Secrétaire-trésorière